

# JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,

Rue de Lorraine, 13,

à Monaco (Principauté.)

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

PARAISSANT LE MARDI

Tous les ouvrages français et étrangers

dont il est envoyé 1 exemplaire sont

annoncés dans le journal.

INSÉRITIONS :

Annonces . . . . . 25 Cent. la ligne  
Réclames . . . . . 50.

On traite de gré à gré pour les autres insertions

On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 10  
ÉDOUARD ROUYERRE, Libraire et Commissionnaire, rue des Saints-Pères, 1.  
A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 1. près la pl. Masséna  
à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3

Les abonnements comptent du 1<sup>er</sup> et du 16 de chaque mois et se paient d'avance.  
Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.

ABONNEMENTS :

Un An . . . . . 12 Francs  
Six Mois . . . . . 6 id.  
Trois Mois . . . . . 3 id.

Pour l'ÉTRANGER les frais de poste en sus

Monaco, le 3 Octobre 1882

NOUVELLES LOCALES

M<sup>sr</sup> l'Evêque est de retour à Monaco depuis mardi dernier.

Sa Grandeur était absente depuis deux mois. En quittant le château de Marchais, Elle s'est arrêtée quelques jours en Franche-Comté pour visiter sa famille et présider la cérémonie des noces d'or du vénérable curé de sa paroisse d'origine. C'est là que ce digne prêtre a déjà passé quarante-cinq ans, sur cinquante, de sa longue vie sacerdotale.

Enfant de Vars, Monseigneur avait voulu honorer de sa présence cette solennité aussi rare que touchante, et ajouter à son éclat en lui prêtant le concours d'une parole connue et aimée du pasteur et des fidèles. Plus de soixante ecclésiastiques accourus des diverses parties de l'archidiocèse de Besançon ainsi que des diocèses voisins de Dijon et de Langres, faisaient une sympathique couronne autour du bien-aimé curé et s'associaient joyeusement aux félicitations et aux vœux de la paroisse en fête.

La rentrée des classes au collège Saint-Charles aura lieu mardi prochain 10 octobre, date fixée le jour de la distribution des prix.

A l'annonce qui précède nous joignons les observations suivantes :

Les constructions encore inachevées du collège Saint-Charles témoignent suffisamment des grandes proportions qu'atteindra cet établissement lorsqu'il sera terminé ; il ne s'agit plus d'un local restauré, c'est un collège bâti à neuf, sur un plan d'ensemble, susceptible d'agrandissements ultérieurs, à mesure que le besoin s'en fera sentir. Toutefois il ne saurait être question d'en prendre possession avant quelques mois ; car les conditions hygiéniques d'un établissement et la santé des élèves doivent primer toutes les autres considérations.

En cet état de choses, il importait avant tout de ne point faire subir d'interruption aux études. On y a pourvu ; Monseigneur l'Evêque, dont le dévouement au bien public et le zèle pour l'éducation de la jeunesse ne connaissent pas d'obstacles, a loué les immenses bâtiments de l'Orphelinat avec les jardins contigus, situés rue de Lorraine ; et c'est là que le collège sera installé le 10 octobre, dans des conditions telles qu'on pourra y attendre l'achèvement

complet de l'établissement de la rue des Briques. Ce local provisoire se compose de salles étendues et de cours spacieuses ; l'entrée principale sera rue de Lorraine par la grande porte cochère, une autre entrée donne sur la place de la Visitation.

Nous nous empressons d'ajouter que l'Orphelinat n'est point pour cela supprimé. Il prolongera seulement son séjour à la campagne ; et en même temps une petite portion de l'établissement, indépendante et sans communication aucune, lui sera réservée jusqu'au moment où il rentrera en pleine possession de la maison qui abrite une œuvre si sympathique à tous.

En outre, nous informons les parents qu'un double service d'omnibus sera établi matin et soir pour amener les enfants des Moulins, de Monte Carlo et de la Condamine, et les y reconduire. Les heures d'aller et de retour, ainsi que le parcours des omnibus, seront fixés par un règlement spécial. Ce service est uniquement établi pour les enfants qui, à titre de demi-pensionnaires, passent la journée tout entière au Collège. Un maître accompagnera toujours les élèves ; les parents seront ainsi dispensés du soin d'amener ou de faire conduire leurs enfants à l'établissement et de les ramener à la maison. Il y aura pour ceux-ci pleine sécurité dans le trajet et profit sérieux au point de vue de l'étude et de la discipline.

Dans la nuit de samedi à dimanche, un commencement d'incendie s'est déclaré, rue Basse, 7, dans une chambre habitée par le sieur J.-B. G..., journalier. Le brigadier de police Codur et les pompiers du poste de Monaco, arrivés sur les lieux aux premiers cris d'alarme, ont organisé les secours.

Le feu avait pris au lit dans lequel était couché le sieur G... La cause de cet incendie paraît tout accidentelle ; la paillasse et le reste de la literie seulement ont été endommagés. Les habitants des rues Basse et du Milieu sont accourus aussitôt, mais heureusement les pompiers n'ont point eu besoin de leur concours ; ils s'étaient rendus maîtres du feu en moins d'une demi-heure.

On connaît le répertoire des pièces que Dupuis, l'excellent comédien des Variétés, doit jouer, du 15 décembre jusqu'en janvier prochain, sur le théâtre de Monte Carlo avec le concours de la troupe engagée par M. de Plunckett :

Le *Beau Dunois*, opérette en un acte ; le *Chevreuil*, trois actes ; les *Charbonniers*, un acte ; le *Mari dans du coton* ; le *Jeu de l'Amour et du Houzard* ; les

*Sonnettes ; Lischen et Frischen ; Deux chiens de faïence, une femme qui ne vient pas, etc.*

L'ouverture du tir aux pigeons est fixée au 15 décembre. Les grands concours qui commenceront au moment des courses de Nice, se termineront dans la seconde quinzaine de janvier.

On cherche depuis longtemps un procédé commode pour mettre le voyageur en communication avec les agents des trains en marche, en cas d'attaque, de danger quelconque. Le timbre d'alarme, le carreau qu'il faut casser pour communiquer avec le compartiment voisin sont des moyens d'une application très difficile. La compagnie de l'Ouest vient d'installer dans ses voitures des appareils fonctionnant au moyen de l'air comprimé. Dans chaque compartiment se trouve une poignée qui permet d'ouvrir un petit orifice dans un tuyau embranché sur la conduite principale. On produit ainsi une légère dépression qui fait fonctionner deux sifflets avertisseurs placés, l'un sur le toit du wagon, l'autre sur la machine. La poignée, une fois tirée, ne peut être remise en place par le voyageur, et il est ainsi facile de reconnaître le compartiment d'où est parti l'appel. Des procès-verbaux seront dressés contre les voyageurs qui feront arrêter un train sans nécessité.

La Compagnie des chemins de fer P.-L.-M. se propose d'adopter aussi les sifflets avertisseurs.

L'Italie du 26 septembre a reçu des nouvelles des deux canotiers romains qui ont entrepris de se rendre de Rome à Paris en périssière. « Depuis une vingtaine de jours, dit-elle, ils n'ont pas fait beaucoup de chemin.

« On les croyait généralement sur le Rhône, et quelques-uns même étaient persuadés qu'ils étaient déjà à Lyon. Mais c'est que le Rhône est plus rapide que le Tibre. Ajoutez à cela que la saison est peu propice en ce moment. Par suite des pluies, le courant de ce fleuve est très fort.

« Le fait est que MM. Barucci et Ferrari sont à l'embouchure du Rhône à attendre un moment favorable pour s'aventurer sur le fleuve et lutter contre le courant.

« MM. Barucci et Ferrari sont deux garçons robustes et fermement décidés : s'il leur est possible de remonter le Rhône jusqu'à Lyon avec une périssière, on peut être sûr qu'ils le remonteront. Ils ne reculeront pas devant la fatigue ; mais si la chose est impossible, on tiendra compte de leur bonne

volonté, et on leur rendra cette justice, qu'ils ont fait une belle traversée, une traversée surtout qui n'était pas sans danger. »

CHRONIQUE DU LITTORAL

**Grasse.** — Nous empruntons au *Commerce* des détails sur un incendie qui a détruit, samedi dernier, l'usine à huile de M. Muraour, au quartier de la Brague, à Grasse.

Le feu a éclaté vers 1 heure et demie du matin ; il paraît avoir été déterminé par des étincelles tombées de la cheminée, et dont quelques-unes auraient été en contact avec le gaz s'échappant du tuyau de dégagement d'un chaudron qui renfermait en ce moment 3,000 kilogrammes de pulpe et 1,200 kilos de sulfure de carbone.

Ce chaudron a fait explosion au moment où le chauffeur-mécanicien de l'usine, pressant un danger, se hâtait d'en fermer les robinets. Cet homme a reçu plusieurs brûlures à la face, aux mains et aux genoux, mais heureusement elles ne présentent pas de gravité. Au bruit de l'explosion, M. Mathieu Authion, propriétaire de l'immeuble, accourut, rejoint bientôt par les habitants du voisinage. Mais dans la crainte de nouvelles explosions, on dut attendre le jour avant d'attaquer le feu avec énergie. Vers 11 du matin, les pompiers de Grasse arrivèrent sur les lieux, et à 5 heures du soir on était maître du feu. Les dégâts sont considérables ; ils atteignent la somme de 25,000 francs, couverts jusqu'à la concurrence de 23,000 francs, par la compagnie d'assurances la Centrale.

L'usine est complètement détruite, il ne reste plus que les quatre murs. En outre, l'intensité du feu était telle que deux cents pieds de vigne et trois oliviers qui avoisinaient immédiatement les bâtiments incendiés ont été complètement brûlés.

**Nice.** — On lit dans le *Genevois* du 25 septembre dernier :

« L'organisation du grand concours international de tir à la cible, qui aura lieu du 30 mars au 14 avril 1883 à Nice, se poursuit activement. Le délégué du comité, M. Blondin, est en ce moment en Suisse où il étudie les nombreuses questions qui s'y rattachent.

« On sait qu'une somme de 100,000 francs a déjà été votée. Des démarches vont être faites auprès des compagnies de chemins de fer, dans le but de faciliter ce voyage aux nombreux tireurs suisses, belges, italiens et français qui voudront prendre part à ce concours.

« Il ne serait pas impossible qu'une combinaison basée en partie sur le système employé pour le transport des officiers voyageant isolément, fût adoptée. Dans ce cas, les tireurs qui se rendraient à Nice recevraient du comité une feuille de route nominative.

« Cette feuille serait visée à la gare de départ et signée par le titulaire, qui verserait immédiatement le prix (aller et retour) calculé sur le nombre de kilomètres à parcourir. Ce prix subirait une forte réduction sur le tarif ordinaire.

« La feuille de route dont il s'agit serait déposée, en arrivant à Nice, au secrétariat du Comité ; elle ne serait remise au titulaire que le jour du départ, et après la mention qu'il a réellement pris part au concours.

« Le titulaire qui n'aurait pas rempli cette formalité ne pourrait utiliser sa feuille pour le retour, et la somme perçue au départ resterait acquise tout entière à la compagnie. »

— Les courses de Nice de 1883 sont fixées aux 15, 18 et 21 janvier.

Les conditions des grands handicaps offerts par l'administration des Bains de Monaco, paraissent aujourd'hui au *Bulletin officiel*.

Elles comprennent :

Le *Grand prix de la Méditerranée*. — Steeple-chase. — Handicap, 12,500 fr. — 3,200 mètres.

Le *Grand prix de Monaco*. — Steeple-chase. — Handicap, 25,000 fr. — 4,500 mètres.

Le *Prix de Monte Carlo*. — Grande course de haies. — Handicap, 10,000 fr. — 2,200 mètres.

Les conditions des autres courses, formant avec les prix ci-dessus 100,000 fr. environ, seront publiées ultérieurement.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du *Journal de Monaco*)

Le roi et la reine de Grèce, pressés de se rendre à Stuttgart, puis à Grumden auprès de la duchesse de Cumberland, où se trouvent leurs enfants, n'auront fait que passer à Paris juste le temps, pour le roi, de s'entretenir avec M. Duclerc, président du conseil, de faire une visite à M. Gambetta, qu'il n'a pas trouvé *at home*, et d'aller voir *Lili* aux Variétés ; pour la reine, de courir les magasins, accompagnée par l'amiral Lejeune, et de visiter le musée Grévin.

— Nous reviendrons, a dit la reine en quittant l'hôtel Bristol.

Voilà une promesse que Paris, très sympathique à Leurs Majestés Helléniques, n'oubliera pas.

Des banquets dans les divers arrondissements ont signalé le soixante-deuxième anniversaire de la naissance du comte de Chambord. Les toasts chaleureux, les discours enflammés n'ont pas manqué à ces réunions. Puisse leur écho apporter quelque consolation à la douleur nouvelle que vient d'éprouver le chef de la maison de Bourbon en apprenant, le jour même de sa fête, la nouvelle de la mort de sa nièce, M<sup>me</sup> la duchesse de Parme.

La princesse a succombé en mettant au monde son dixième enfant qui, lui-même, n'a pas survécu à sa mère. Elle était fille de feu Ferdinand II, des Deux-Siciles, et partant sœur de François II. Mariée à Rome, à vingt ans, le 5 avril 1869, au duc Robert de Parme, petit-fils, par sa mère, du duc de Berry, elle lui laisse neuf enfants, trois fils et six filles. C'est à Biarritz, où elle résidait tous les ans à cette époque, que la regrettée princesse a succombé.

On n'entend, d'ailleurs, parler que de morts et de mourants, et l'impératrice Eugénie, en déplacement pour quelques semaines au château de Mouchy, d'où elle se rend presque chaque jour à Paris, a dû faire, là, sa première visite au lit d'un moribond, le prince de la Moskowa.

Sa Majesté est restée près de deux heures à l'hôtel du malade, prodiguant ses consolations à la princesse, qui est assistée des deux fils de son premier mariage, MM. de La Bedoyère. Le prince de la Moskowa est né en 1812. Grand écuyer de l'empereur, général de division, il a été l'un des compagnons les plus constants et les plus affectionnés de l'existence de Napoléon III.

En dehors de ces tristesses, j'ai à noter un grand mariage, celui du comte de Mailly avec M<sup>lle</sup> de Cibeins, qui sera béni à Saint-François-Xavier par le cardinal archevêque de Paris. La fiancée appartient à une des plus vieilles familles du Lyonnais, et sa tante est dame d'honneur de M<sup>me</sup> la comtesse de Chambord. Le comte de Mailly est petit-fils de feu le marquis de Mailly, qui fut aide de camp du duc de Berry, puis du duc de Bordeaux, et pair de France. Le marquis de Mailly avait fait la campagne de Russie, et reçu une grave blessure au combat de Kalouga ; dans les désastres de la retraite, il dut la vie à Napoléon qui le ramena dans une de ses voitures, disant « qu'il ne voulait pas laisser périr le dernier des Mailly ».

Son père était le célèbre maréchal de Mailly, mort sur l'échafaud, à Arras, pendant la Révolution, après avoir fait les campagnes d'Allemagne de 1760 et 1762. C'est le maréchal de Mailly qui, le 10 août, se rendit aux Tuileries, parvint auprès de Louis XVI, et, fléchissant le genou, dit au roi, en tirant son épée :

— Sire, nous voulons relever le trône ou mourir à vos côtés.

Le maréchal fut chargé de la défense du château ; mais il fit bientôt cesser le feu sur l'ordre réitéré de Louis XVI. Il monta sur l'échafaud en criant : Vive le roi !

La maison de Mailly est originaire de Bourgogne

et descend des comtes de Dijon. Une branche de cette famille s'établit en Picardie au onzième siècle, et c'est surtout dans cette province que les Mailly eurent de grandes possessions féodales et prirent part aux affaires les plus importantes de leur temps. Plusieurs chevaliers de cette maison, en possession du château et de la seigneurie de Mailly, voisine de Doullens, allèrent aux guerres saintes. La maison de Mailly s'est alliée plusieurs fois à la maison de France et a eu aussi des alliances avec les familles d'Ailly, de Bauffremont, Brancas, Coeslin, Craon, Crequy, Montmorency, Narbonne-Pelet, Talleyrand-Périgord, La Rochefoucauld, etc., et porte noblement cette curieuse devise : *Hongue qui vonra*.

Les époux Fenayrou n'auront pas fait qu'une seule victime en la personne du malheureux Aubert. M. Larcher, ancien agent de change, propriétaire de la maison de Chatou, théâtre du crime, vient de mourir des suites de l'émotion que lui avait causée cet abominable drame. Le vice-amiral Mouchez, directeur de l'Observatoire, figure parmi ses héritiers.

M. Larcher laisse, en outre, trois cent mille francs à la commune de Chatou pour la fondation d'un établissement philanthropique.

Dans son testament, il ordonne que ses chevaux soient abattus après son enterrement, et de toutes parts on se récrie contre cette clause. En Angleterre, pays hippique par excellence cependant, elle est assez commune. On aime mieux là voir ses chevaux favoris morts que traînant misérablement de vieux os sous le fouet d'un charretier ou d'un cocher de fiacre.

Après les impressionnistes et les naturalistes, voici les incohérents. Dimanche a lieu dans l'atelier d'un artiste, rue Antoine-Dubois, l'exposition des œuvres de cette nouvelle école. Le catalogue ne compte pas moins de trois cents numéros. Il y a encore de beaux jours, suivant le cliché consacré, pour la gaieté française !

BACHAUMONT.

FAITS DIVERS

M. Maspero, le savant égyptologue français, directeur du célèbre musée de Boulacq, doit rentrer bientôt au Caire.

Il va reprendre possession de son poste et continuer les fouilles qu'il a entreprises dans la vallée du Nil.

Avant de retourner en Egypte, il a voulu rendre compte à l'Académie française des recherches auxquelles il s'est livré et des inscriptions qu'il a trouvées.

Il a donné des détails sur les fouilles pratiquées dans les pyramides de Réga, de Kafr-Litch et de Meldoun ; enfin, à Thèbes, où il a découvert le tombeau de la reine Nitocris, de la 26<sup>e</sup> dynastie, et dont le sarcophage sera transporté à Boulacq aussitôt qu'on le pourra.

Une curiosité bibliographique.

On vient de découvrir à Valencia, dans l'Andalousie, l'édition primitive de *Don Quichotte*, annotée et corrigée par Cervantes lui-même.

Nous trouvons dans le *Contemporain* les renseignements suivants qui peuvent faire suite à notre variété sur la chevelure parue le 26 août dernier dans le *Journal de Monaco*.

Le commerce des cheveux a pour son centre le plus important la place de Paris.

Les cheveux qu'on y travaille proviennent d'abord de la France, qui a le monopole des cheveux doux et fins ; de l'Italie, qui apporte de longs cheveux noirs ; et enfin, l'Allemagne du Nord offre des couleurs blonde ou claire. L'Autriche, la Bohême, la Russie n'apportent qu'un contingent peu élevé.

On n'emploie les cheveux humains que pour la confection des chignons, des boucles, des tresses, de tous les petits ornements qui doivent parer la tête d'une femme.

Seulement, les cheveux humains possédant une des fibres les plus solides que l'on connaisse, on a cherché à en faire d'autres applications.

A un des derniers congrès de l'Association britannique pour l'avancement des sciences, tenu à Manchester,

M. William Danson soumit à l'examen des membres du congrès quelques spécimens d'articles fabriqués avec des cheveux, tel qu'un drap dit *pilote*.

M. William Danson a également raconté que sa sœur eut l'idée de faire tisser une étoffe fine comme de l'alpaga, au moyen de 3,500 livres de cheveux.

On a de plus fabriqué deux châles dont la chaîne était en coton, et qui étaient extrêmement chauds et durables.

Il faut combattre un préjugé assez généralement répandu, qui consiste à croire que les cheveux employés dans la confection des postiches ont pour origine la chevelure de personnes mortes. C'est là une grande erreur.

On estime, d'après les documents officiels, qu'il se trafique annuellement à Paris près de 100,000 kilogrammes de cheveux.

Depuis une dizaine d'années, la Chine, où quelques centaines de millions d'habitants vivent la tête absolument rasée, expédie une assez grande quantité de tresses, peu estimées, il faut le dire, car elles ne possèdent pas les qualités des cheveux des Européens.

Est-ce qu'un horloger valaisan aurait eu décidément la chance de trouver le mouvement perpétuel ?

Ce brave ouvrier, âgé de quatre-vingts ans, et habitant la commune de Poudry, a fait enfermer, il y a quatre ans, deux montres fabriquées par lui et munies d'un appareil de son invention dans des boîtes de bois, scellées du sceau de la municipalité.

Il ya quelques jours, après qu'on eût constaté que les scellés étaient intacts, les boîtes ont été ouvertes, et l'on a constaté que les montres marchaient toujours et ne paraissaient pas du tout avoir envie de s'arrêter.

L'horloger s'est beaucoup amusé de la surprise de son entourage, mais il s'est refusé, jusqu'à présent du moins, à faire connaître son secret.

VARIÉTÉS

L'Organisation du métier en France

Une savante étude sur l'orfèvrerie, due à la plume de M. le Baron de Boyer de Sainte-Suzanne — étude dont il nous a été donné de voir à l'imprimerie de ce journal, quelques épreuves, — va paraître prochainement à Monaco, dans un nouveau volume des *Notes d'un Curieux*; cette étude, qui sera lue avec plaisir par les bibliophiles et les amateurs d'antiquités, a appelé notre attention sur l'organisation du métier en France. Les renseignements qu'elle contient sur l'orfèvrerie en particulier sont des plus complets, et il nous a semblé, au moins intéressant, sinon utile, de rechercher l'origine des formalités en usage anciennement dans les diverses corporations françaises.

Pour s'administrer et prospérer, les métiers avaient dû s'imposer une organisation fixe, déterminée par les besoins du travail et les mœurs de l'époque. Trois éléments formaient les corps des métiers: les apprentis, les ouvriers et les maîtres. Chacun de ces éléments possédait un régime qui lui était propre, auquel ceux qui le composaient étaient rigoureusement astreints, et dont les statuts de la corporation garantissaient l'application scrupuleuse.

La première étape de la vie de l'artisan était l'apprentissage. Ce début de la classe ouvrière était soumis à des règles fixes en dehors desquelles l'autorité intervenait pour l'observation de la loi. Afin de garantir les droits respectifs des deux parties contractantes — le maître et l'apprenti — le contrat qui les liait n'était pas abandonné à leur caprice: le corps de métier fixait lui-même les conditions d'admissibilité et imposait à tous ses membres des devoirs dont ils ne pouvaient se départir.

La corporation ayant, avec le temps, consacré le régime du monopole à son profit, il en était résulté que les rares individus, entre les mains desquels ce monopole résidait, s'étaient mis en mesure d'éviter

l'invasion du métier par un trop grand nombre d'artisans; le chiffre des apprentis était donc limité.

Dès le treizième siècle, il n'était pas permis aux patrons de prendre autant d'apprentis qu'il leur plaisait, et quelques-uns même, ou plutôt la majorité, n'étaient autorisés à n'en avoir que deux ou trois et parfois un seul. Parmi ces derniers, il faut citer les cordiers, les ouvriers d'étain, les cristalliers, les fabricants de lacet, les drapiers et les orfèvres.

Avec le nombre des apprentis était également arrêté le temps de l'apprentissage, et ce qui nous est resté des statuts des anciennes corporations, prouve que cette épreuve était en général fort longue. Elle variait, selon les métiers, entre trois et douze ans, et n'excluait pas la charge d'une somme d'argent que l'apprenti devait payer à son maître. A Paris, le montant de cette redevance était fixé entre vingt et cent sols.

« Les tisserands de longe, dit M. Levasseur dans son *Histoire des classes ouvrières en France*, n'avaient droit qu'à un apprenti; s'ils le prenaient pour quatre ans, ils devaient lui faire payer quatre livres; pour cinq ans, trois livres; pour six ans, une livre. Pour sept ans, ils n'avaient aucun droit pécuniaire à exiger de lui. »

Les cristalliers pouvaient accepter un apprenti pour douze ans gratuitement ou pour dix ans moyennant cent sols. Ces tarifs n'indiquaient que le minimum de la taxe exigible, et dans tous les cas, il était permis aux patrons de demander de plus fortes cautions.

« Nul ne puet ne ne doit prendre ne avoir aprenties que ij tant seulement, ne ne les puet prendre à moins de vij ans de service et à xxs de Paris, que li aprentis doit donner au mestre, ou à vij ans sains argent; mès plus argent et plus service peut-il prendre se avoir le puet »

En dehors de ces formalités très dures pour les jeunes gens qui voulaient se créer une carrière, il existait des conditions d'admissibilité dont les maîtres du métier étaient seuls juges et de l'existence desquelles dépendaient souvent tout à la fois l'avenir de l'apprenti et l'honneur de la profession. Ces conditions différaient naturellement avec le genre d'état adopté; mais, en général, il était de rigueur que l'apprenti sût lire, écrire, calculer, qu'il eût quelques notions de dessin, si son métier demandait cette connaissance spéciale, qu'il fût sage et de famille honorable, et, enfin, dans certains métiers, tels que ceux d'orfèvre, on exigeait que la famille pût répondre de l'apprenti, en cas d'infidélité.

L'engagement qui liait l'apprenti au maître avait lieu devant témoins, soit en présence de deux des maîtres du métier, soit avec l'assistance des prud'hommes, et il était dès lors irrévocable. Le maître, à partir de ce moment, avait tout pouvoir sur l'apprenti; si celui-ci prenait la fuite, il était activement recherché, et on le ramenait de force chez son patron. Il était défendu de lui donner asile, et quiconque se fût permis de le détourner de son service avant l'expiration de son contrat eût encouru des peines très sévères.

« Les drapiers exigeaient que, dans le cas d'insubordination, le coupable fût condamné à restituer à son maître tout ce qu'avait coûté son instruction » (1).

1. *Causeries économiques*, d'Octave Noël.

D'autres métiers interdisaient à l'apprenti qui avait quitté illégalement son patron, l'exercice de tout autre état dans la ville.

L'autorité du maître sur l'apprenti était telle qu'il avait le droit de le vendre à un de ses confrères.

Mais à ces devoirs de l'apprenti correspondaient des devoirs non moins stricts pour les maîtres.

(A suivre.)

L'Administrateur-Gérant: F. MARTIN.

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, sont convoqués en Assemblée générale extraordinaire, le jeudi dix-neuf octobre prochain, à deux heures de relevée, au siège de la Société à Monaco.

ORDRE DU JOUR

- 1° Modification du cahier des charges;
- 2° Modification des statuts;
- 3° Règlement d'administration;
- 4° Budget de l'exercice 1882-1883;
- 5° Affectation du reliquat du fonds d'amortissement;
- 6° Rapport sur la marche des divers établissements de la Société;
- 7° Acquisition, location ou aliénation d'immeubles.

Aux termes de l'article 29 des statuts, les titres doivent être déposés au siège social au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

AVIS

Les créanciers de la faillite Martinoli, dont les titres de créance ont été vérifiés et affirmés, sont convoqués pour le vingt et un octobre courant, jour de samedi, à neuf heures du matin, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à l'effet de délibérer sur la formation du concordat, et, en cas d'union, pour y être procédé conformément aux dispositions des articles 500 et 501 du Code de Commerce.

Monaco, 2 octobre 1882.

Pour le Greffier en chef,  
A. CIOCO, C.-G.

Etude de M<sup>e</sup> L. VALENTIN, Notaire

AVIS

Aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> L. Valentin, notaire à Monaco, le vingt-sept septembre mil huit cent quatre-vingt-deux, madame Jeanne-Ernestine Nessi, épouse de monsieur Jules Sinet, employé à l'administration des eaux, avec lequel elle demeure à Monaco, a été autorisée par son dit mari à exercer personnellement la profession de libraire à Monaco.

L'administration des Travaux Publics de la Principauté de Monaco demande un employé actif, connaissant la pratique des travaux de construction et écrivant d'une façon convenable. Se présenter, pour renseignements, au bureau des Travaux Publics.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'observatoire, 65 mètres)

Sept.-Oct.	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer.					TEMPERATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					HUMIDITÉ RELATIVE moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL					
	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir								
	25	761.8	760.5	758.4	757.4	756.8	16.4	19.8	20.4	18.3				16.1	74	S E	couvert	
26	55.8	55.7	55.4	55.4	54.9	16.6	18.2	16.6	14.4	13.8	85	S léger	couv., orage, pluie					
27	55.2	55.5	55.4	54.7	55.7	17.4	19.8	17.9	16.2	15.6	78	S O	couvert, pluie					
28	57.9	58.7	58.9	59.5	60.7	18.4	21.6	19.3	18.6	17.4	69	O	voilé					
29	61.1	60.6	59.3	59.8	59.2	18.7	21.3	21.1	20.9	19.2	86	S, S O	beau, qq. nuages					
30	59.6	60.4	59.9	60.4	60.8	17.8	21.2	19.7	18.4	16.9	89	E léger	voilé					
1	62.2	62.8	62.8	62.6	63.4	18.1	21.4	20.4	19.3	17.8	80	id.	beau					
DATES																		
Températures extrêmes																		
Maxima												21.6	21.4	20.6	22.1	18.6	21.7	21.6
Minima												13.2	12.5	11.5	12.8	13.6	14.5	14.4

Pluie tombée: 35<sup>mm</sup> 7

**M. Louis FAISSOLLE**, sculpteur-marbrier, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il vient de transférer ses ateliers et magasins boulevard Charles III, maison Aiglin.  
Sa nouvelle installation lui permet d'exécuter toutes sortes des commandes.

**MOUVEMENT DU PORT DE MONACO**

Arrivées du 25 Septembre au 1<sup>er</sup> Octobre 1882

CANNES. b. *Thérésine*, fr., c. Bluat sable.  
SAINT-TROPEZ. cutter *Vierge-des-Anges*, fr., c. Cosso, vin.  
CANNES. b. *Alexandre*, fr. c. Mangiapan, sable.  
NICE. b. *Siro*, ital., c. Franciscouni, planches.  
SAINT-TROPEZ. goélette *Saint-Michel*, fr., c. Palmaro, vin.  
SAINT-TROPEZ. b. *Belle-Brise*, fr., c. Corras, vin.

Départs du 25 Septembre au 1<sup>er</sup> Octobre 1882

CANNES. brick-g. *La Corse*, fr., c. Confortini, charbon.  
ID. b. *Saint-Vincent*, fr., c. Julien, sur lest.  
MENTON. b. *Vengeur*, fr., c. Palmaro, vin.  
CANNES. b. *Thérésine*, fr., c. Bluat, sur lest.  
MENTON. cutter *Vierge-des-Anges*, fr., c. Cosso, id.  
CANNES. b. *Alexandre*, fr., c. Mangiapan, id.  
PORTO TORRE. b. *Siro*, ital., c. Franciscouni, planches.  
MENTON. goélette *Saint-Michel*, fr., c. Palmaro, vin.

Sommaire du *Moniteur de la Mode* du samedi 30 septembre 1882.

TEXTE. — Modes, description des toilettes, par M<sup>me</sup> Gabrielle d'Eze. — Revue mondaine, par M<sup>me</sup> la vicomtesse de RENNEVILLE. — A propos de chasse, par CHAPPELLE. — Théâtres, par M<sup>me</sup> G. d'E. — *Marguerite-la-Frileuse*, par Alfred SÉGUIN. — *Histoire de la Coiffure des femmes en France*, par G. d'E. et A. M. — Les papiers peints, par Jules CLARETIE. — Manuel du ménage, par Jenny DES MARTELS. — Carnet du Sphinx. — Correspondance. — Revue des magasins et avis divers.

ANNEXES. — Gravure coloriée n° 1935 E, dessin de Jules DAVID : toilettes de promenade pour enfants.

ILLUSTRATIONS DANS LE TEXTE. — Un joli chapeau *Mouette*, dessiné par E. PRÉVAL ; plusieurs croquis à la plume ; quatre modèles de chapeaux ; une pelisse pour baptême ; un lit portatif pour bébé ; robe, tablier et col, pour enfants ; des travaux au crochet ; une toilette d'intérieur et une toilette du matin ; cinq modèles de costumes d'enfants.

Le *Moniteur de la Mode* paraît tous les samedis, chez AD. GOUBAUD ET FILS, éditeurs, 3, rue du Quatre-Septembre, Paris.

**MAISON MODÈLE  
F. FARALDO**

**PLUS DE MAUX DE DENTS**

**L'ÉLIXIR DENTIFRICE  
DES RR. PP. BÉNÉDICTINS OLIVÉTAINS**

de l'abbaye de SOULAC (Gironde)

Se trouve à la MAISON MODÈLE tenue par F. FARALDO

Maison du GRAND-HÔTEL, avenue de la Costa

MONTE CARLO

PRIX DU TARIF DES RR. PP. : } 2 fr. le petit flacon  
4 fr. le grand flacon

**A VENDRE OU A LOUER  
MEUBLÉE  
LA VILLA DES ENFANTS**

Aux Bas-Moulins, Monaco

S'adresser à la villa Ravel, ou au bureau du journal

**VILLA RAVEL**

MAISON MEUBLÉE

APPARTEMENTS COMPLETS — CHAMBRES SÉPARÉES

**Family house. English spoken**

AUX BAS-MOULINS — MONTE CARLO

Ouvert toute l'année

**HOTEL DE RUSSIE--MONTE CARLO**

MÊME MAISON

**RESTAURANT DES FRÈRES PROVENÇAUX**

Salons et Cabinets particuliers. Grande Salle pour Noces

Fournitures pour la ville

VINS FINS, LIQUEURS, BIÈRES, ETC. ETC.

PRIX MODÉRÉS OMNIBUS A LA GARE

G. VOIRON.

**A LOUER**

aux Bas-moulins

**UNE MAISON**

EN TOTALITÉ

Composée de deux étages et appartement

Au rez-de-chaussée, boutique, cave.

Prix par an : 2,400 fr.

S'adresser VILLA RAVEL, quartier des Bas-Moulins.

**SUITE DE BAIL A LOUER  
GRAND APPARTEMENT**

NON MEUBLÉ

**Deuxième Etage, Villa Marcel**

RUE ANTOINETTE — CONDAMINE

**AGENCE DE LOCATION**

**FÉLIX GINDRE**

Expéditionnaire, au Port, à Monaco

Villas — Appartements meublés ou non meublés

Ventes et achats d'immeubles et de terrains.

**F. PETER LE MONNIER  
CHIRURGIEN-DENTISTE**

rue Antoinette, maison Lang, à la Condamine

Visible tous les samedis.

**DICTIONNAIRE UNIVERSEL**

DES EAUX MINÉRALES

DES BAINS DE MER ET DES STATIONS HIVERNALES

Hydrothérapie, Maisons de Santé

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

HISTORIQUE, SCIENTIFIQUE, PITTORESQUE, BIOGRAPHIQUE & ANECDOTIQUE

par EMILE BADOCHÉ

Officier d'Académie

Avec le Concours de Célébrités médicales pour la partie scientifique

Paraissant au commencement de chaque année

Bureau : 63, rue Condorcet. — PARIS

SUCCURSALE :

L'ÉTÉ, du 1<sup>er</sup> Mai au 1<sup>er</sup> Octobre, à ROUZAT-LES-BAINS près Riom, par Combronde (Puy-de-Dôme).

MONACO — Imprimerie du Journal de Monaco 1882

**GRAND HOTEL DES BAINS A MONACO**

MICHEL SALEROU. — Cet hôtel, admirablement situé sur la plage et possédant 100 chambres et salons est exposé au Midi ; il est environné de jardins et en pleine façade sur la mer.

**SALLE DE RESTAURANT**  
avec grande terrasse sur la mer

**TABLE D'HÔTE**  
Déjeuner à 11 heures. — Dîner à 6 heures.  
CUISINE FRANÇAISE

**SALON DE CONVERSATION**  
où se trouvent tous les journaux  
et publications littéraires

La pension durant la saison des Bains est à des prix modérés

**BAINS DE MER, D'EAU DOUCE CHAUDS**  
en toute saison

**ÉTABLISSEMENT HYDROTHERAPIQUE**  
Installation récente des plus complètes  
L'omnibus de l'hôtel se trouve à tous les trains

35 minutes de Nice

**MONACO — MONTE CARLO**

20 minutes de Menton

La Principauté de Monaco, située sur le versant méridional des Alpes-Maritimes, est complètement abritée des vents du Nord.

L'hiver, sa température, comme celle de Nice et de Cannes, est la même que celle de Paris dans les mois de mai et de juin. L'été, la chaleur y est toujours tempérée par les brises de mer.

La presqu'île de Monaco est posée comme une

corbeille éclatante dans la Méditerranée. On y trouve la végétation des tropiques, la poésie des grands sites et des vastes horizons. La lumière enveloppe ce calme et riant tableau.

Monaco, en un mot, c'est le printemps perpétuel.

En regard de l'antique et curieuse ville de Monaco, dominant la baie, est placé Monte Carlo, création récente, merveilleux plateau sur lequel s'élèvent

le splendide **Hôtel de Paris**, le **Casino** et ses jardins féeriques, qui s'étendent en terrasses jusqu'à la mer, offrant les points de vue les plus pittoresques et des promenades toujours agréables au milieu des palmiers, des caroubiers, des aloès, des cactus, des camélias, des tamarins et de toute la flore d'Afrique.

**SAISON D'HIVER.**

Monaco occupe la première place parmi les stations hivernales du littoral de la Méditerranée, par sa position climatérique, par les distractions et les plaisirs élégants qu'il offre à ses visiteurs, et qui en font aujourd'hui le rendez-vous du monde aristocratique, le coin recherché de l'Europe voyageuse pendant l'hiver.

Le **Casino** de Monte Carlo offre aux étrangers les mêmes distractions qu'autrefois les Établissements des bords du Rhin : théâtre-concerts, fêtes vénitienes, bals splendides, orchestre d'élite, salle de conversation, salle de lecture, salons de jeux vastes, bien aérés. La Roulette s'y joue avec un seul zéro ; le minimum est de 5 francs, le maximum de 6,000 francs. Le Trente-et-Quarante ne se joue qu'à l'or ; le minimum est de 20 francs, le maximum de 12,000 francs. Tir aux pigeons installé au bas des jardins.

**SAISON D'ÉTÉ.**

La rade de Monaco, protégée par ses promontoires, est une des plus paisibles de la Méditerranée. Le fond de la plage, ainsi qu'à Trouville, est garni d'un sable fin d'une exquise souplesse.

**Grand Hôtel des Bains** sur la plage, appartements confortables, pensions pour familles à des prix modérés, cabinets élégants et bien aérés, bains d'eau douce, bains de mer chauds. — **Hydrothérapie.**

La seule rade possédant un **Casino** qui offre à ses hôtes, pendant l'été, les mêmes distractions et les mêmes agréments que les établissements des bords du Rhin. Sallés de jeux en permanence, concerts l'après-midi et le soir, cafés somptueux, billards, etc.

A **Monte Carlo**, à la Condamine, aux Moulins, villas et maisons particulières pour tous les goûts et à tous les prix.